

Programme FEDER-FSE + Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Critères de sélection

En complément des principes directeurs, l'Autorité de gestion a établi des critères de sélection et des procédures qui sont non discriminatoires et transparents, assurent l'accessibilité pour les personnes handicapées, l'égalité entre les femmes et les hommes et tiennent compte de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, du principe de développement durable et de la politique de l'Union dans le domaine de l'environnement. Ces critères permettent de sélectionner les opérations du Programme Régional Nouvelle-Aquitaine 2021-2027. Ils s'appliquent à l'instruction des opérations.

Les modifications concernent l'axe 4 FSE+, l'objectif spécifique 4.1 et la typologie d'action suivante :

✓ **Le soutien et l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale**

1) Soutien au réseau d'accompagnement de l'ESS :

➤ Les actions de professionnalisation à destination des acteurs de l'ESS.

| Critères en vigueur | Nouveaux critères présentés au Comité de suivi |
|---|---|
| Les projets doivent permettre le développement d'actions nouvelles visant à professionnaliser la structure ou des actions visant un changement d'échelle géographique (déploiement sur une zone géographique différente). | Les projets doivent permettre la professionnalisation des acteurs de l'ESS soit : <ul style="list-style-type: none"> - Par le développement d'actions nouvelles, Ou - Par des actions visant un changement d'échelle géographique (déploiement sur une zone géographique différente). |

2) Soutien direct aux projets, créateurs d'emplois pérennes ou vecteurs de consolidation des emplois et des activités

- Les actions visant les processus de coopération, les pôles de compétences ou les projets de partenariats et de mutualisation de moyens entre acteurs de l'ESS sur les territoires pour répondre aux besoins locaux.

| Critères en vigueur | Nouveaux critères présentés au Comité de suivi |
|--|---|
| <p>Le FSE + intervient une fois l'étude de faisabilité faite, création d'une structure ad hoc, ayant pour objectif la création d'une offre économique pour répondre à des besoins locaux détectés.</p> <p>Expérimentation de 1 à 3 ans maximum, le FSE + intervient une fois le 1er emploi créé.</p> | <p>Le FSE + intervient une fois l'étude de faisabilité faite et la création d'une structure ad hoc sur un projet ayant pour objectif la création d'une offre économique pour répondre à des besoins locaux détectés.</p> <p>Le FSE + intervient soit sur une phase d'expérimentation de 1 à 3 ans maximum avec le soutien à un emploi salarié minimum, soit sur une phase de consolidation et de développement de l'offre économique.</p> |